



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais - Août 2021

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violences d'Etat perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :

	Au moins 90 expulsions de lieux de vie informels.		Au moins 404 tentes saisies.
	Au moins 4 arrestations lors des expulsions.		Au moins 150 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s **
	Au moins 88 couvertures et 36 duvets saisis.		Au moins 21 matelas saisis.
	Au moins 19 vélos saisis.		Au moins 13 sacs à dos saisis.
	Des vêtements ont été saisis au moins 13 fois.		

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



8 cas de violence/force excessive contre des personnes déplacées lors d'expulsions ont été observés: Le 05/08, deux femmes se sont vues refuser l'accès à leur lieu de vie pour récupérer leurs effets personnels comprenant des médicaments ; le 07/08, une personne exilée a été forcée de sortir de sa tente sans la présence d'un interprète et a été poussée une fois sortie de sa tente ; le 09/08, une femme enceinte a été forcée de sortir du lieu de vie et de traverser un fossé très glissant ; Le même jour, les forces de l'ordre ont ironisé la saisie des gilets de sauvetage ; le 25/08, des gendarmes ont agressivement sommé les personnes exilées d'attendre à l'extérieur du périmètre de sécurité, cela sans la présence d'interprète ; à deux reprises, des personnes exilées ont été escortées de force hors de leur lieu de vie et ont été fouillées par palpation sans base légale. À trois reprises au moins, les traducteurs ont attendu dans leur voiture pendant que les personnes exilées étaient escortées hors de leur lieu de vie.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation :



18 tentatives d'intimidation :

A au moins 4 occasions, les observateur.trice.s HRO ont été soumis.e.s à des commentaires dégradants de la part des forces de l'ordre. ("Les deux nanas") ; Le 04/08, les observateur.trice.s HRO ont été appelé.e.s par leur nom ; le même jour, un agent des forces de l'ordre a pris une photo des membres HRO ainsi que de leur voiture ; le 14/08, les observateur.trice.s HRO ont été sifflé.e.s par les forces de l'ordre ; à 10 occasions, les observateur.trice.s HRO ont subi des contrôles d'identité arbitraires ; à au moins 2 occasions, les observateur.trice.s HRO ont été photographiés/ filmés par les forces de l'ordre avec leurs téléphones personnels ; A 8 reprises, les observateur.trice.s HRO a été empêché.e.s de mener à bien leur travail essentiel en raison de la mise en place stratégique d'un périmètre très large autour du site d'habitation par des officiers de police ; A au moins 2 reprises, les observateur.trice.s ont été arbitrairement bloqué.e.s par des périmètres de sécurité tandis que d'autres passant.e.s pouvaient librement passer ("il y a les asso qui arrivent donc tu vas les repousser" -24/08).

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois d'août 2021 alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs ; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs ; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure : les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.